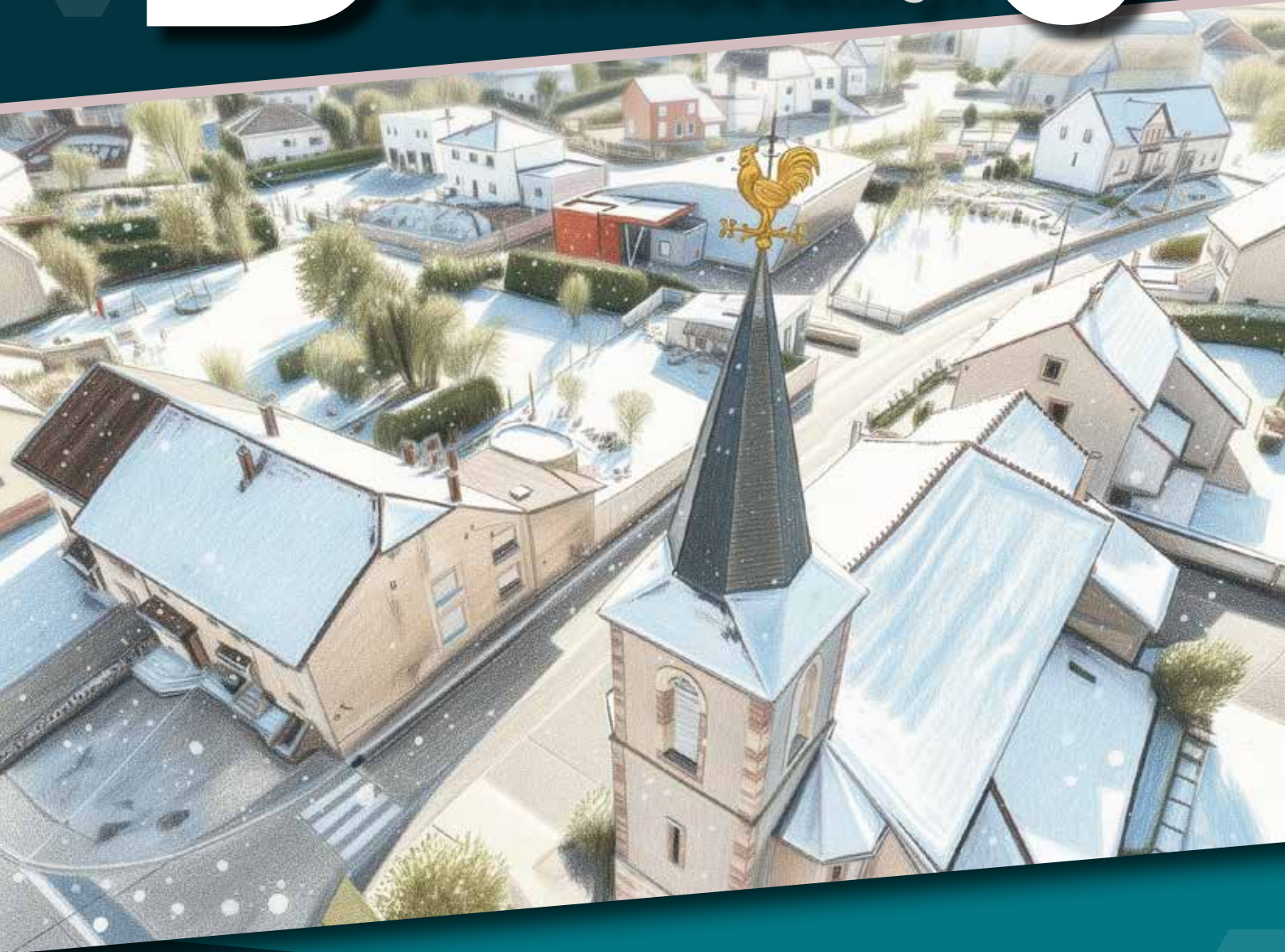


Betting

www.commune-betting.fr




SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	p. 3
■ LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL	p. 4
■ BETTING AU JOUR LE JOUR	p. 18
■ ÉTAT CIVIL	p. 23
■ LES ASSOCIATIONS	p. 24
Le Groupe Vocal	p. 24
Les Gymnastes	p. 26
La Société des Ouvriers et Mineurs	p. 28
Le Raquette Club	p. 30
■ INFORMATIONS	p. 32
■ VIE SCOLAIRE	p. 34

Betting
www.commune-betting.fr

Directeur de publication : Roland Rausch

Rédaction : Mairie de Betting

Création et impression :  Arobase Design • www.arobase-design.fr

La municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs, rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.



Chers Bettingeuses, Bettingeois,

Nous terminons cette année 2025 avec la fin des travaux de la rue de l'Église et la rue des Vergers.

Que c'était long ! mais le résultat est à la hauteur attendue, enfin je l'espère. Merci aux riverains à qui nous avons demandé beaucoup d'efforts, de patience et de compréhensions.

Vous trouverez à l'intérieur du bulletin les détails de cette opération ainsi que les autres travaux effectués cette année.

Permettez-moi de saisir une dernière fois cette occasion pour vous exprimer mes sentiments de gratitude et d'estime. J'associe à mes remerciements l'ensemble des conseillères et conseillers qui m'ont accompagné durant ces dix-huit ans au service de notre commune. Un merci à l'ensemble de notre personnel très compétent et dévoué au service de nos habitants.

Pour mettre le point final de cet éditorial laissez-moi avec l'ensemble du conseil municipal et de notre personnel :

Vous adresser mes vœux les meilleurs et les plus sincères pour l'année 2026.

Que l'année nouvelle vous apporte à tous bonheur et santé.

Bonne année.

Merci,

Le Maire, Roland Rausch



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 31 janvier 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2024

Le compte financier unique est le nouveau document commun de présentation des comptes, qui se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur (le maire) et au compte de gestion produit par le comptable public.

Après avoir donné lecture des résultats du compte financier unique 2024, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice clos.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement
excédent de 210 827,61 €

Section d'investissement
déficit de 605 254,54 €

Déficit de l'exercice
394 426,93 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024

Le compte financier unique de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement
excédent de clôture de 879 165,59 €

Section d'investissement
déficit de clôture de 184 969,02 €

Compte tenu du déficit de la section d'investissement de 184 969,02 € et des restes à réaliser de 156 048,89 €, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement est de 341 017,91 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

538 147,68 €
en section de fonctionnement au compte R002

341 017,91 €
en section d'investissement au compte 1068

AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Une autorisation préalable du conseil municipal est nécessaire pour permettre au Maire d'engager ces dépenses. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles → crédits ouverts 2024 = 227 000 €

Article 2131-Bâtiments publics → montant autorisé 2025 = 5 000 €

Article 2184-Mobilier → montant autorisé 2025 = 3 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de ces articles dans les limites fixées ci-dessus.



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

La participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents a été rendue obligatoire par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Le décret 2022-581 du 20 avril 2022 a fixé les modalités de cette participation pour les collectivités territoriales comme suit :

pour la complémentaire prévoyance : application au 1^{er} janvier 2025 avec une participation de l'employeur au **minimum de 7 €** par agent et par mois.

pour la complémentaire santé : application au 1^{er} janvier 2026 avec une participation de l'employeur au **minimum de 15 €** par agent et par mois.

Depuis le 1^{er} juin 2013, la commune a mis en place la procédure de labellisation et participe à hauteur de 20 € par agent et par mois pour la complémentaire prévoyance et de 40 € par agent et par mois pour la complémentaire santé.

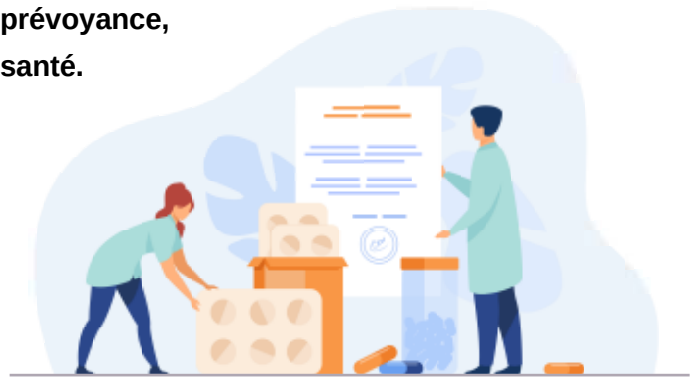
Par délibération du 31 octobre 2024, le conseil municipal a décidé de maintenir la procédure de labellisation et les montants actuellement versés aux agents comme suit :

20 € par agent et par mois pour la **complémentaire prévoyance**,

40 € par agent et par mois pour la **complémentaire santé**.

Cette décision devait être soumise avant adoption définitive par le conseil municipal, au Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui a rendu un avis favorable le 8 janvier 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide ces participations versées directement aux agents ayant adhéré à des contrats labellisés.



DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES GYMNASTES DE BETTING

Par courrier reçu le 28 janvier 2025, l'association des Gymnastes de Betting demande une subvention exceptionnelle pour les 40 ans de l'association. À cette occasion une manifestation sera organisée le 30 mars 2025.

Le conseil municipal avait fixé dans la délibération du 31 mars 2023, les montants des subventions

attribuées lors des anniversaires, ainsi que la possibilité de bénéficier de la gratuité des salles du centre socioculturel à condition qu'une manifestation soit organisée pour célébrer l'évènement.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer 400 € pour les 40 ans de l'association et de lui mettre à disposition gratuitement le centre socioculturel.

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DE SPORT PAR L'ENTENTE SPORTIVE DE MACHEREN PETIT-EBERSVILLER

L'Entente Sportive de Macheren Petit-Ebersviller souhaite utiliser le gymnase pendant la période hivernale pour leurs équipes de football et en particulier pour les jeunes. Les entraînements auront lieu tous les mercredis de 16 h à 19 h 30 du 1^{er} février au 30 avril 2025 inclus.

Le conseil municipal à l'unanimité décide, de louer la salle de sport à l'Entente Sportive de Macheren Petit-Ebersviller pour une séance hebdomadaire dans la période indiquée ci-dessus et d'appliquer un tarif de location de 60 € par mois.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE MOSELLE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'association accompagne les personnes atteintes d'un cancer et/ou ayant été atteintes, ainsi que leurs aidants notamment en cas de difficultés financières. Elle propose aussi des activités gratuites telles que du soutien psycho-thérapeutique, des activités physiques adaptées, des ateliers de sophrologie... pendant et après les traitements.

Bien entendu, le comité continue à soutenir la recherche. Pour toutes ces raisons le Comité de Moselle sollicite une aide financière.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser 50 € au Comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer.

DEMANDE DE SUBVENTION DES AUXILIAIRES DES AVEUGLES DE MOSELLE-EST

L'association Les Auxiliaires des Aveugles de Moselle-Est, basée à Forbach, oeuvre pour améliorer la qualité de vie des personnes non-voyantes et malvoyantes de la région. Grâce aux bénévoles, elle propose des services tels que le covoiturage pour faciliter les déplacements, l'accompagnement pour les courses et les démarches administratives, la mise en place d'activités culturelles et sociales.

Pour poursuivre et développer ces actions, elle sollicite un soutien financier de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser 50 € à l'association Les Auxiliaires des Aveugles de Moselle-Est.

Compte rendu de la réunion du 28 mars 2025

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS EN 2024

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Un état annuel qui mentionne les sommes perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées doit être communiqué aux conseillers.

Montants bruts des indemnités de fonction	MAIRIE	CCFM	SIEAR	SMEW
RAUSCH Roland	13 119.84 €	9 148.56 €	-	-
SCHOULLER Dominique	5 277.96 €	-	4 686 €	-
PÉRIC Martine	5 277.96 €	-	-	-
ICIEK Viviane	5 277.96 €	-	-	-
LEVICKI Roger	-	-	-	3 535.68 €

CCFM = Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
SIEAR = Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle
SMEW = Syndicat Mixte des Eaux du Winborn



BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - ANNÉE 2024

Le Maire présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2023	2024
Coût électricité	1 655 €	1 741 €
Coût gaz	110 €	111 €
Coût eau	283 €	519 €
Coût fuel	2 440 €	2 300 €
Coût téléphone	223 €	260 €
Frais de nettoyage	1 722 €	1 734 €
Produits d'entretien	403 €	318 €
Services extérieurs	599 €	640 €
Poubelles	1 356 €	1 440 €
TOTAL DÉPENSES	8 791 €	9 063 €
Recettes Poubelles	700 €	750 €
Recettes locations	3 378 €	3 642 €
TOTAL RECETTES	4 078 €	4 392 €
RÉSULTAT	- 4 713 €	- 4 671 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - ANNÉE 2024

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2023	2024
Vol. gaz consommé	2 763 m ³	3 289 m ³
Coût gaz	4 863 €	6 222 €
Coût électricité	1 325 €	1 476 €
Coût eau	545 €	416 €
Coût téléphone	236 €	260 €
Frais de nettoyage	1 559 €	1 657 €
Produits d'entretien	136 €	280 €
Entretien chaudière	188 €	196 €
Contrôles et sécurité	528 €	444 €
Poubelles	542 €	576 €
TOTAL DÉPENSES	9 922 €	11 527 €
Recettes	500 €	2 850 €
DÉPENSES RÉELLES	9 422 €	8 677 €



FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Depuis 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation qui ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à la réunion de la commission des finances du 21 mars 2025, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2 % le taux de la taxe foncière sur le bâti qui est de 28,40 % et de maintenir les taux de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation.

Le produit global attendu est de 419 315 € dont 381 076 € pour les 3 taxes et 38 239 € d'allocations compensatrices.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- **28,97 %** pour la taxe foncière sur le bâti
- **42,29 %** pour la taxe foncière sur le non bâti
- **11,42 %** pour la taxe d'habitation

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

Le budget primitif de l'exercice 2025 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement

dépenses : 738 000 € (dépenses de l'exercice)

recettes : 560 000 € (recettes de l'exercice)

+ 538 147.68 € (excédent de clôture 2024)

= 1 098 147.68 €

Section d'investissement

dépenses : 637 000 € (dépenses de l'exercice)

+ 156 048.89 € (restes à réaliser 2024)

+ 184 969.02 € (déficit de l'exercice 2024)

= 978 017.91 €

recettes : 637 000 € (recettes de l'exercice)

+ 341 017.91 € (affectation de résultat 2024)

= 978 017.91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Charges à caractère général	150 000 €
Charges de personnel	215 000 €
Autres ch. de gestion courante	40 000 €
Charges financières	3 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Vir. à section d'investissement	328 000 €
TOTAL	738 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Régularisation de terrains	20 000 €
Bâtiments communaux	45 000 €
Installations générales	5 000 €
Travaux de voiries	20 000 €
Installations de voiries	3 000 €
Réseau d'eau	2 000 €
Réseau électrique	3 000 €
Matériel défense incendie	4 000 €
Autre matériel et outillage	3 000 €
Mobilier	4 000 €
Autres immobilisations	3 000 €
Travaux rues Église et Vergers	656 048.89 €
Remboursement prêt (capital)	25 000 €
Déficit de l'exercice 2024	184 969.02 €
TOTAL	978 017.91 €

Recettes	
Atténuations de charges	1 000 €
Prod. des services du domaine	8 000 €
Impôts et taxes	460 000 €
Dotations et participation	80 000 €
Autres prod. de gestion courante	9 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €
Résultat reporté de 2023	538 147.68 €
TOTAL	1 098 147.68 €

Recettes	
Subvention d'investissement	196 000 €
Fonds compensation TVA	110 000 €
Taxe d'aménagement	3 000 €
Affectation des résultats	341 017.91 €
Vir. section de fonctionnement	328 000 €
TOTAL	978 017.91 €



FONGIBILITÉ DES CRÉDITS AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal peut autoriser le Maire lors du vote du budget à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre uniquement au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maximum réglementaire est de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, les taux choisis pouvant être différents selon les sections.

Le Maire a l'obligation d'informer le conseil municipal et le comptable public de ces mouvements de crédits, qui font aussi l'objet d'un contrôle du représentant de l'Etat. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 5 % en section de fonctionnement et de 3 % en section d'investissement.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 220 € aux associations suivantes : le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs, le syndicat arboricole et horticole et le club de MMA Usque ad Finem.

VOTE DE LA SUBVENTION À LA CHORALE PAROISSIALE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 220 € à la chorale paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire du Conseil de Fabrique de Betting.



**14 AGENCES
POMPES FUNÈBRES
et MARBRERIE
*en lorraine***

DISPONIBLE 24/24H

03 83 55 55 55

www.pompes-funebres-roceclerc.fr

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 28 mai 2025

BILAN DE LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE, DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS À LA COMMUNE DE BÉNING

Le bilan de la gestion du périscolaire et de la cantine pour la période du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024 est le suivant :

	BÉNING		BETTING	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine (achat-vente)	-	31 564 €	-	-
Fourniture des repas	27 141.48 €	-	-	-
Régie périscolaire	-	3 515.80 €	-	-
Goûters périscolaire + divers	-	-	199.48 €	-
Frais de personnel	42 714.80 €	-	12 945.54 €	-
Indemnité du régisseur	220 €	-	-	-
Matériel pour la cantine	387.59 €	-	-	-
Forfait copies	50 €	-	-	-
Transport (piscine, gymnase, sorties)	101.50 €	-	620 €	-
Spectacle fin d'année	400 €	-	-	-
Aide Département accomp. bus	-	3 000 €	-	-
TOTAL	71 015.37 €	38 079.80 €	13 765.02 €	0 €

Le total des dépenses pour Béning-lès-St-Avoid après déduction des recettes est de **32 935,57 €**.

Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de **13 765,02 €**.

La somme due à la commune de Béning-lès-St-Avoid est de $(32\,935,57\ € - 13\,765,02\ €) / 2 = 9\,585,28\ € - 545,63\ €$ (frais de transport au gymnase) = **9 039,65 €**.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le bilan et le remboursement de 9 039,65 € à la commune de Béning-lès-St-Avoid, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2023/2024.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOISIRS SPORTIFS BÉNINGEOISE

L'Association Loisirs Sportifs Béningeoise a organisé une chasse aux œufs de Pâques le 19 avril 2025, à laquelle ont participé les enfants des écoles de Béning et Betting. A ce titre, elle sollicite une subvention de chaque commune. La commune de Béning versera une aide de 140 €, qui correspond à la moitié des factures présentées pour l'achat de sachets de

chocolats. Le Maire propose au conseil municipal de verser une participation du même montant.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 140 € à l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal 2° classe, le Maire propose la création de ce nouveau poste.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal 2° classe, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er juillet 2025. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2° classe à compter du 1^{er} juillet 2025.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS POUR LE PROCHAIN MANDAT 2026-2032 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à une recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2025, date limite permettant aux communes de conclure un accord local. À défaut, c'est le Préfet qui procèdera à la répartition de droit et au plus tard le 31 octobre 2025.

Les conditions de majorité pour valider l'accord local sont identiques à celles applicables aux transferts de compétence à savoir 50 % des conseils représentant 2/3 de la population ou 2/3 des conseils représentant au moins 50 % de la population, dont l'accord de la commune qui représente au moins le quart de la population de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, soit Freyming-Merlebach.

En ce qui concerne la Communauté de Communes, il est proposé de valider un nombre de conseillers à 39, en effet 5 communes n'auraient eu aucun siège lors de la répartition de base (34 sièges pour les communautés entre 30 000 et 40 000 habitants), 5 sièges supplémentaires sont ainsi obtenus.

La seule modification proposée à la répartition de droit commun, comme cela avait été fait lors du mandat précédent, est la diminution d'un siège pour la commune de Freyming-Merlebach au profit de la commune de Béning qui a plus de 1 000 habitants mais qui n'a qu'un délégué.

La répartition des 39 sièges, proposée et validée par le Bureau réuni le 5 mai 2025, serait donc la suivante :

Freyming-Merlebach : 16	Béning : 2	Guenviller : 1
Hombourg-Haut : 7	Betting : 1	Hoste : 1
Farébersviller : 6	Henriville : 1	Barst : 1
Seingbouse : 2	Cappel : 1	

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte la répartition des sièges comme indiqué ci-dessus qui s'appliquera lors du prochain mandat 2026-2032.



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2025

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux des rues de l'Eglise et des Vergers, la mise en souterrain des réseaux d'électrification a été prise en charge par Enedis. Enedis a facturé ces travaux pour un montant d'environ 133 000 €, au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), qui les a refacturés à la commune.

Les crédits prévus au budget étant insuffisants pour régler ces factures au SELEM, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires comme suit :

Section d'investissement, recettes - chapitre 13 article 13258 « Subventions d'investissement non amortissables - autres groupements » de 50 000 €

Section d'investissement, dépenses - chapitre 23 article 231 « Immobilisations corporelles en cours » de 50 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget primitif 2025.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Une seconde décision budgétaire modificative doit être prise pour régler les factures au SELEM ainsi que des factures pour des régularisations foncières du Cabinet Guelle et Fuchs qui s'élèvent à près de 28 000 €.

Le budget primitif ayant été voté en suréquilibre en section de fonctionnement, il est possible de prévoir un autofinancement complémentaire de 50 000 € et d'ouvrir des crédits comme suit :

Section de fonctionnement, dépenses - chapitre 021 « Virement à la section d'investissement » de 50 000 €

Section d'investissement, recettes - chapitre 023 « Virement de la section de fonctionnement » de 50 000 €

Section d'investissement, dépenses - chapitre 23 article 231 « Immobilisations corporelles en cours » de 50 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget primitif 2025.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de renforcer le service technique, le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2025. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2025.



AUTORISATION SPÉCIALES D'ABSENCE POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) permettent aux agents de s'absenter de leur poste de travail pour différents motifs.

Certaines autorisations réglementaires sont accordées de droit, notamment celles liées à des motifs civiques (juré d'assises, mandat électif), syndicaux, professionnels (visite médicale), à la maternité (examens médicaux obligatoires), à des événements familiaux (3 jours pour naissance ou adoption, 14 jours ou 12 jours pour décès d'un enfant selon l'âge).

Des autorisations d'absence peuvent être octroyées aux agents à l'occasion d'autres événements familiaux, conformément aux articles L.622-1 à L.622-5 du Code Général de la Fonction Publique. En l'absence de décret d'application, il revient à chaque collectivité de définir sa propre réglementation après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Ces autorisations sont accordées par l'autorité territoriale, sur présentation des justificatifs et sous réserve des nécessités de service. Elles ne constituent pas un droit.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 13 juin 2025.

Le Maire propose la liste des autorisations d'absence suivantes :

Naissance ou adoption	3 jours (pris dans les 15 jours entourant l'évènement)
Mariage ou conclusion d'un pacs d'un agent	4 jours (mariage et pacs n'ouvrent droit qu'à une ASA)
Mariage d'un enfant	1 jour
Décès du conjoint, du père, de la mère	5 jours
Décès d'un enfant	12 ou 14 jours (selon l'âge et la situation familiale de l'enfant)
Décès d'un beau-parent, d'un frère, d'une sœur	3 jours
Maladie très grave ou hospitalisation du conjoint, du père, de la mère, d'un enfant de 16 ans et plus	5 jours
Garde d'enfant malade de moins de 16 ans	1 fois les obligations hebdo. + 1 jour
Déménagement de l'agent	1 jour

Conjoint : mariage, pacs, concubinage

Beau-parent : parent du conjoint, conjoint du père ou de la mère



Ces autorisations d'absence sont accordées aux fonctionnaires stagiaires et titulaires en position d'activité, à temps complet ou à temps non complet et aux agents contractuels de droit public.

Le jour de l'évènement doit être inclus dans le temps d'absence ou les jours d'absence peuvent précéder ou suivre l'évènement. Cette autorisation ne peut faire l'objet d'un report.

Les absences sont comptabilisées en jours ouvrables.

Une autorisation spéciale d'absence ne peut être prise durant un congé annuel, ni par conséquent interrompre le déroulement et n'entre donc pas en ligne de compte dans le calcul des congés annuels.

Un délai de route fixé à 1 jour est accordé lorsque l'évènement (mariage, pacs, décès) est distant de plus de 300 km.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention (Iciek V.) à l'unanimité, approuve la liste des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux, mentionnée ci-dessus.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONTRAT DE NETTOYAGE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Compte tenu du prochain départ à la retraite de l'agent d'entretien de l'école primaire et de la mairie, il a été décidé de faire appel à une société de nettoyage pour l'entretien de l'école (maternelle + primaire).

La société S2G Systèmes Service Groupe basée à Freyming Merlebach a été consultée et a fait une offre à 755,50 € HT - 906,60 € TTC / mois.

Le planning prévu est le suivant :

- **Année scolaire** : lundi, mardi, jeudi et vendredi sur la base de 2 heures et 45 minutes par jour
- **Petites vacances scolaires** : 1 jour avant la reprise
- **Grandes vacances scolaires** : 1 semaine avant la rentrée
- **Surfaces vitrées** : 2 fois par an

Le second agent d'entretien qui s'occupe actuellement de l'école maternelle sera affecté au nettoyage de la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat commercial AC/KW/1206 avec la société S2G.



DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2025. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2025.



Les
Matériaux
Des projets pour la vie !

Zone Artisanale
57800 BETTING

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

Compte rendu de la réunion du 31 octobre 2025

BILAN DE LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE, DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS À LA COMMUNE DE BÉNING

Le bilan de la cantine et du périscolaire pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 est le suivant :

	BÉNING		BETTING	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine (achat-vente)	712 €	30 350 €	-	-
Fourniture des repas	25 109.54 €	-	-	-
Régie périscolaire	-	3 900 €	-	-
Goûters périscolaire + divers	-	-	288.73 €	-
Frais de personnel	41 475.09 €	-	14 408.10 €	-
Indemnité du régisseur	220 €	-	-	-
Matériel pour la cantine	583.06 €	-	-	-
Forfait copies	50 €	-	-	-
Transport (piscine, gymnase, sorties)	194.40 €	-	960 €	-
Spectacle fin d'année	500 €	-	-	-
Aide Département accomp. bus	-	3 000 €	-	-
Transport méridien	-	-	3 223.51 €	-
Assistante de langue allemande	-	-	3 033.88 €	-
TOTAL	68 844.09 €	37 250 €	21 914.22 €	0 €

Le total des **dépenses pour Béning-lès-St-Avoid** après déduction des recettes est de **31 594.09 €**.

Le total des **dépenses pour Betting** après déduction des recettes est de **21 914.22 €**.

La somme due à la commune de Béning-lès-St-Avoid est de $(31\,594,09\ € - 21\,914,22\ €) / 2 = 4\,839,94\ €$.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le remboursement de 4 839,94 € à la commune de Béning-lès-St-Avoid, au titre de la gestion commune de la cantine et du périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

ADHÉSION À MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)

Le Maire propose que la commune adhère à Moselle Agence Technique, un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités du Département, une assistance d'ordre technique, administrative, juridique et financière pour réaliser ou faire réaliser leurs études dans les domaines suivants : construction, réhabilitation de bâtiments, voirie, réseaux...

Le tarif d'adhésion à MATEC pour les communes est de 40 centimes par habitant et par an.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'adhérer à Moselle Agence Technique à compter du 1er novembre 2025 et charge le Maire de signer la convention d'adhésion.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Les agents non titulaires peuvent connaître une modification de leur temps de travail en cours de contrat, selon les nécessités du service, par délibération du conseil municipal, sans consultation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite au départ en retraite de l'agent d'entretien de la mairie et de l'école primaire, le nettoyage de l'école (primaire + maternelle) a été confié à une société privée.

Par conséquent, l'agent d'entretien de l'école maternelle n'interviendra plus à l'école et sera affecté au nettoyage de la mairie et conserve par ailleurs

l'entretien du centre socioculturel et de la salle de sport.

A cette occasion, les heures de nettoyage au centre socioculturel et à la salle de sport ont été revues.

Le Maire propose que la durée hebdomadaire de travail du poste permanent à temps non complet d'adjoint technique qui comprend les fonctions suivantes : nettoyage de la mairie, du centre socioculturel et de la salle de sport passe de 9,62 / 35^{ème} à 10,50 / 35^{ème}, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail de cet agent.

REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

La rémunération des agents non titulaires (sous contrat) est fixée en fonction du grade et de l'échelon par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans, car les modalités d'avancement automatiques ne concernent pas les agents non titulaires mais uniquement les agents titulaires.

Le Maire propose de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2026 :

La rémunération de l'agent au grade d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} janvier 2010 qui exerce les fonctions de nettoyage de la mairie, du centre socioculturel et de la salle de sport pour une durée hebdomadaire de 10,50 / 35^{ème} qui passera du 7^o échelon au 8^o échelon.

La rémunération de l'agent au grade d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} septembre 2006 qui exerce les fonctions d'agent spécialisé de l'école maternelle et d'encadrement du périscolaire pour une durée hebdomadaire de 33,19 / 35^{ème} qui passera du 10^o échelon au 11^o échelon.

Les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de revaloriser la rémunérations des agents en contrat à durée indéterminée.

SITUATION DE LA TRÉSORERIE

Au 1^{er} janvier 2025

solde créditeur de 693 352.87 €

Au 1^{er} avril 2025

solde créditeur de 652 418.58 €

Au 1^{er} juillet 2025

solde créditeur de 637 698.28 €

Au 1^{er} février 2025

solde créditeur de 697 675.54 €

Au 1^{er} mai 2025

solde créditeur de 697 244.25 €

Au 1^{er} août 2025

solde créditeur de 540 731.71 €

Au 1^{er} mars 2025

solde créditeur de 718 818.07€

Au 1^{er} juin 2025

solde créditeur de 729 618.26 €

Au 1^{er} septembre 2025

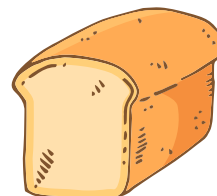
solde créditeur de 557 979.27 €

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

Date	Nombre et répartition	Nb. pers. indemnissables
01/01/2025	33 (28 hommes et 5 femmes) dont 7 résidents du Foyer Horizon	27 (≈ 82 %)
01/03/2025	41 (35 hommes et 6 femmes) dont 12 résidents du Foyer Horizon	25 (≈ 61 %)
01/05/2025	47 (39 hommes et 8 femmes) dont 14 résidents du Foyer Horizon	26 (≈ 55 %)

OPÉRATION « BRIOCHES DE L'AMITIÉ »

L'opération « *Brioche de l'Amitié* » qui s'est déroulée du 9 au 11 octobre 2025, a permis de récolter la somme de 1 630,00 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint Avold.



ACQUISITIONS ET TRAVAUX

Mairie

Acquisition d'un hygiaphone fabriqué par la société BK Plastiques pour le secrétariat au prix de 440,94 € TTC.

Salle de sport et centre socioculturel

Des travaux supplémentaires ont été réalisés à la salle de sport lors du remplacement des panneaux de lanterneaux et au centre socioculturel suite à la pose d'une nouvelle gouttière par la société Habitat Service pour un montant de 996,00 € TTC.

Achats de 4 miroirs pour les sanitaires handicapés du centre socioculturel et de la salle de sport d'un coût de 348,00 € TTC.

Centre socioculturel

Achat d'un réfrigérateur pour la cuisine de la grande salle d'un coût de 2 114,10 € TTC.

Achat d'un ventilateur de plafond au prix de 556,70 € TTC pour la grande salle.

Suite au dégât des eaux du 31 août 2025, dans le toilette handicapé à l'étage :

- réfection du faux-plafond de la petite salle par BatiConcept pour 3 321,60 € TTC,
- remplacement par JMC Services des dalles du parquet à l'entrée de la grande salle pour 2 555,69 € TTC,
- acquisition de 5 tables de réception pliantes pour 2 877,00 € TTC.

Notre assureur, Groupama, a transmis un chèque de 4 821,85 € TTC, la part vétusté sera remboursée sur présentation des factures.

Salle de sport

Achat d'un mitigeur thermostatique pour la salle de sport d'un montant de 1 096,54 € TTC.

Église

Remplacement de la porte arrière de l'église par l'entreprise Fermap pour un montant de 4 100,72 € TTC.

Atelier

Acquisition d'un souffleur à dos d'un montant de 795,00 € TTC.

Acquisition d'un groupe motopompe au prix de 562,10 € TTC.

Réseau et voirie

Pose d'une nouvelle conduite d'eau de la mairie vers l'atelier par la société des Eaux de l'Est pour un montant de 1 506,60 € TTC.

Acquisition d'un panneau piéton, de bandes podotactiles, de panneaux temporaires de travaux, de peinture routière et de balises autorelevables pour un total de 1 771,98 € TTC.

Travaux de purge de la rue de l'Ecole réalisés par la société KLEIN TP qui s'élèvent à 7 980,00 € TTC.

BETTING AU JOUR LE JOUR

Travaux rue de l'Église et rue des Vergers

Ces travaux ont commencé au mois de mars 2024 par l'entreprise SPIE en charge de l'enfouissement des réseaux et la mise en place d'un nouvel éclairage public au LED.

Ont suivi au mois de février 2025 les travaux de rénovations des rues avec une voirie mixte partagée en privilégiant les déplacements piétons proposant des espaces partagés avec la construction d'un trottoir PMR.

Nous avons profité aussi de ces travaux pour mettre en place un accès PMR à l'église ainsi qu'à la morgue.



Ces travaux ont fait l'objet d'une inauguration en présence de M. le Sous-Préfet Franck CHAULET, ainsi que de nombreux maires, de conseillers, conseillères municipales, du service technique de la Communauté de Communes et des entreprises présentes pour ces travaux.

Le coût prévu pour ces travaux était annoncé à 1 079 638,00 euros HT pour finir à 1 095 129, euros HT soit une dérive de 1,5%. (15 491€)

Nous avons bénéficié pour ces travaux de plusieurs subventions :

Du Département : 161 000 €, de l'État : 61 635 €, du SELEM (syndicat d'électricité) : 50 000 €, de la Communauté de Communes 35 160 €.

Soit 307 795 €. Les 787 334 € étant pris en charge par la commune.

Un grand merci aux riverains pour leur patience et compréhension durant ces mois de travaux.

Le Sternenweg / Le Chemin des Étoiles

Comme vous le savez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse notre village. La coquille en est l'emblème.

Dès 1987, le Conseil de l'Europe souhaite cartographier tous les chemins présents en Europe. En 1993, l'UNESCO a déclaré le réseau des chemins de St-Jacques-de-Compostelle patrimoine spirituel mondial.

Au Moyen-Âge, les pèlerins qui se rendaient en Espagne à Saint-Jacques-de-Compostelle suivaient la Voie Lactée pour s'orienter. L'étoile devient donc un autre symbole du chemin, d'où son nom « *Chemin des étoiles* ».



Un recensement se fait alors dans les sites architecturaux médiévaux le long du chemin. L'objectif est de semer symboliquement une « *trace d'étoiles* » le long des axes de cheminement des pèlerins.

En 2006, le Regionalverband de Sarrebrück prend l'initiative de cartographier la partie du chemin qui va de Spire à Metz.

Des étoiles sont gravées dans des pierres et disposées le long du chemin.

Betting possède aussi depuis peu sa pierre, situé au bas de la rue de la Libération, contre le mur près du banc. Elle a été fabriquée par les élèves du collège Le Castel de Longeville-lès-Saint-Avold.



Tradition des crécelles

Cette année encore un groupe d'enfants a fait retentir ses crécelles le vendredi et samedi Saint dans les rues du village. Retour de tradition très apprécié par nos villageois.



BETTING AU JOUR LE JOUR

14 juillet 2025

« La société ne peut et ne doit être conçue qu'au tour de la personne humaine, son respect, sa liberté, sa promotion et son développement.

La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle, vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois ».



Concours communautaire

« MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLEURIES »



Comme chaque année, la communauté de communes de Freyming-Merlebach en partenariat avec l'office du tourisme Connexion a organisé le concours des maisons fleuries sur l'ensemble des 11 communes.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu à Hombourg Haut et la gagnante pour Betting est Madame Lipski.



Félicitations à la gagnante et merci à tous les participants. Merci à tout ce qui contribue à l'embellissement de notre village grâce à leurs mains vertes.

Fête des aînés

C'est la manifestation la plus significative, la plus évocatrice de souvenirs communs. Il est bon d'évoquer les traditions de notre village.

Une commune qui perd par manque de mémoire son histoire, perd son identité. Mesdames, Messieurs, vous en êtes les mémoires et pour notre jeunesse vous devez rester les guides.



vkloc

VENTE ■ LOCATION ■ REPARATION

**SPÉCIALISÉE
DANS LA VENTE,
LA RÉPARATION ET
LA LOCATION DE
MATÉRIEL DE BTP**

Du lundi au vendredi | 07h30–12h00, 13h30–17h30

info@vkloc.fr | 09 81 08 81 55 | www.vkloc.fr

BETTING AU JOUR LE JOUR

11 novembre 2025

« Nous sommes de simples braves gens qui essaient de faire leur devoir, leur pénible devoir de chaque jour et de chaque heure. C'est l'offrande sans cesse consentie par les meilleurs d'entre nous, moins celle de leur vie, que celle de leur obscure souffrance », Maurice Genevoix.



Journée pour la solidarité

La communauté de communes a voulu changer le concept des « 10h pour la solidarité » qui est devenu la journée pour la solidarité. L'idée était d'organiser un tournoi de foot entre les 11 communes mais cela n'a pas eu le succès attendu. Nous nous sommes donc retrouvés à la piscine Aquagliss pour nager, pédaler et se détendre.

Cette année, les dons recueillis étaient au profit de l'association « Enza » qui apporte un peu de joie aux enfants hospitalisés qui luttent contre le cancer et participe au financement de la recherche sur les cancers pédiatriques.

Mais comme **Betting** avait remporté le défi en 2024 grâce aux 30 900 mètres nagés, nous avons reçu une coupe pour cette première place lors de la remise des prix en octobre dernier. Encore Bravo à toute l'équipe !



ÉTAT CIVIL

Ils sont nés



Erdem, né le 14 janvier 2025,
fils de Meral BASARAN et de Tekin KAYGAN,
domiciliés 92 route de Betting.

Alice, née le 5 avril 2025,
fille de Kathleen BILLER et de Emmanuel
BRUNETTI, domiciliés 27 route Nationale.

Kingsley, né le 2 mai 2025,
fils de Chanel VARTIC domiciliée 6 rue de la Gare et
de Issiaca MALIDI domicilié hors de la commune.

Jules, né le 28 septembre 2025,
fils de Inès FLICK et de Nicolas BALTHAZAR,
domiciliés 8 rue de l'Église.

Milla, née le 4 novembre 2025,
fille de Marie CHRISTOPH et de Adel
BERRABAH, domiciliés 19 route Nationale.

Ayline, née le 30 novembre 2025,
fille de Chaïma OUNISSAR et de Kamal
BERKHOUCHE, domiciliés 7 A rue de la Gare.

Ils nous ont quittés

Monsieur Michel URBANYA,
domicilié 89 route de Betting, est décédé
le 7 février 2025, à l'âge de 55 ans.

Madame Nathalie HERGOTT,
domiciliée 19 impasse des Saules, est décédée
le 2 mars 2025, à l'âge de 58 ans.

Monsieur Michel KUPPER,
anciennement domicilié 59 rue Principale, est décédé
le 29 mars 2025, à l'âge de 85 ans.

Monsieur Roland STIRNAT,
domicilié 89 route de Betting, est décédé
le 13 avril 2025, à l'âge de 58 ans.

Ils se sont mariés

Jade CAMIOLO et Joan ALMEIDA TEIXEIRA,
domiciliés respectivement à Paris 17° arr. et à
Forbach, se sont mariés le 6 juin 2025.

Chloé RICHARD et Aymeric BURLETT,
domiciliés à Morsbach,
se sont mariés le 19 juillet 2025.

Soria KERROUCH et Nacim NASROUNE,
domiciliés 37 rue Principale,
se sont mariés le 13 septembre 2025.

Elodie DRUI et Emmanuel SALVADORI,
domiciliés 30 rue Principale,
se sont mariés le 04 octobre 2025.

Imane EL MASLOUHI et Jonathan WEISBECKER,
domiciliés respectivement à Saint Avold et Cocheren,
se sont mariés le 08 novembre 2025.

Minela GUSINJAC et Ibrahim TEVLIM,
domiciliés 34 rue Principale,
se sont mariés le 15 novembre 2025.



LES ASSOCIATIONS

Le Groupe Vocal



L'année 2025 se termine, c'est le moment de faire le bilan annuel de nos activités et manifestations.



Janvier

Le 12 janvier nous avons notre assemblée générale qui a reconduit notre président et son comité.

Mars

Fidèle à sa tradition, le repas carnavalesque fut à nouveau un succès mêlant musique, chants et repas dans une bonne ambiance.

Mai

Sortie asperges au restaurant Relais d'Alsace à Porcelette.

Juin

Pour la première fois nous avons organisé un Loto, ce fut un échec par manque de participants, malgré les beaux lots.

Août

Nombreux ont été les convives à se retrouver à l'occasion de notre traditionnel repas italien.

Novembre

Banquet du Groupe Vocal au restaurant Albert Marie à Rosbruck.

Décembre

Participation à des veillées de Noël dans la région.
Mercredi 9 décembre, dernière répétition de l'année et fête de Noël avec les membres du Groupe Vocal.



Le président, le comité ainsi que les choristes du Groupe Vocal de Betting vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2026.

SB
CONCEPTION
INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME
RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION
48A rue du Pont - 57980 DIEBLING
Tél. 03 87 28 35 46 - Fax 03 87 28 35 47
contact@sb-conception.fr - www.sb-conception.fr

GB
GARAGE DE BETTING
8 rue des genêts 57800 Betting
06 52 18 80 39

- Pare-brise
- Entretien
- Réparation
- Pneumatiques

O&GRILL 57
Asiatique | Grill | Sushi
Buffet à volonté
8 RUE DES GENETS
57800 BETTING
03 87 04 71 40

LES ASSOCIATIONS

Les Gymnastes



L'ASSOCIATION DES GYMNASTES FÊTE SES 40 ANS EN RENDANT HOMMAGE À LA NATURE QUI ENTOURE NOTRE VILLAGE

Le dimanche 30 mars nous avons fêté les 40 ans de notre association. Les statuts ont été déposés officiellement le 11 mars 1985. Nous avons commencé cette aventure avec 1 séance hebdomadaire de gym d'entretien et actuellement nous comptons 56 membres répartis sur 4 cours, 2 le lundi et 2 le jeudi. Cinq présidentes ont contribué à cette belle longévité.

Pour marquer l'évènement nous avons fait appel à Géraldine TOMASINO, animatrice nature, qui nous a fait découvrir les plantes sauvages des environs : ail des ours, allaire, cerfeuil des bois, lamier, feuilles d'aubépine... et leurs usages étonnants.

Cette balade très instructive s'est terminée au centre socioculturel en présence du maire, d'anciennes présidentes, de la directrice de l'école Sandra DUFLOT, des enfants de l'école maternelle associés à ce projet ainsi que le public bettingeois. Une exposition



de photos montrant les travaux de ce jeune public, des planches explicatives et une rétrospective de notre association agrémentaient les murs. Des dégustations particulièrement originales et raffinées, préparées par Géraldine à partir de plantes locales, ont régalé et enchanté petits et grands.



Ce fut un anniversaire très réussi. Nous espérons en fêter encore bien d'autres et remercions la municipalité pour son indéfectible soutien et pour la subvention spéciale qui nous a été allouée.





Chaque année nous soutenons Octobre rose. Cette année nous avons invité Madame Varoqui qui représentait l'association « des Seins pour la vie » pour un atelier palpation. Dix-sept membres y ont participé.



Le 16 mai notre traditionnel repas annuel a réuni 30 membres et 2 monitrices au restaurant « Le Mine 904 » à Petite-Rosselle. Ce fut une soirée conviviale très appréciée.

Notre AG s'est tenue le 11 juin 2025. Après le rapport moral de la présidente, le bilan des activités 2024/2025 et le bilan financier positif présenté par Carole COLETTI et approuvé par Muriel KHIEL, un nouveau comité a été élu à l'unanimité. Il se compose comme suit :

Présidente

Eliane KRATZ

Secrétaire

Valérie SWAZINA

Trésorière

Carole COLETTI

Réviseur aux comptes

Muriel KHIEL

Asseseurs

Josète BORDONNE

Valérie MERGEN

Sandra ROBERT

Mireille ROSSMANITH

Evelyne ZENNER

Les cours ont cessé le jeudi 3 juillet et ont repris le lundi 8 septembre aux horaires habituels :

Lundi	18h à 19h gym douce	19h à 20h gym tonique
Jeudi	19h à 20h cardio-fitness	20h à 21h15 Hatha yoga



Vous pouvez encore nous rejoindre en vous adressant au 07 82 07 21 03 ou au 06 12 81 88 38.

Deux séances d'essai gratuites.

Le comité et les gymnastes vous souhaitent de joyeuses fêtes et une heureuse année 2026.

LES ASSOCIATIONS

La Société des Ouvriers et Mineurs

SAINTE BARBE 2024

Comme de tradition, la messe en l'honneur de notre patronne Sainte Barbe a eu lieu le samedi 7 décembre, en l'église de Betting suivi d'une remise du président d'un tableau représentant l'église actuelle.

À l'occasion de son 70^{ème} anniversaire, la Société des Ouvriers et Mineurs de Betting a fait réaliser un tableau représentant l'église de Betting, reconstruite en 1875. Ce jour, nous avons l'honneur d'offrir ce tableau au Conseil de Fabrique de l'église, représenté par le président M. Raymond PRATT, pour le remercier de nous accueillir depuis plus de 70 ans pour chacune de nos cérémonies en l'honneur de Sainte Barbe « patronne des mineurs ».

Ce tableau en « pastel sec » a été réalisé par une artiste locale, Mme Christine TOMASINO. En s'adressant à M. l'Abbé FRANCK et en lui remettant ce tableau, le président M. Gaston SCHNEIDER s'assure qu'il sera entre de bonnes mains ! Ce tableau sera visible en alternance dans le sas à l'entrée de l'église ou dans la sacristie.



Le traditionnel banquet a eu lieu le dimanche 15 décembre au centre socioculturel de Betting, où plusieurs membres ont été mis à l'honneur.

Pour les noces de diamant :

- Mme et M. Clément RICHARD, Mme et M. Pierre WEBER,
- Mme et M. Ervin HAMMAN, Mme et M. Jean-Fred SCHUTTAK

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ORDINAIRE LE LUNDI 31 MARS 2025

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



Michel était un des membres fondateurs de notre société en 1953 et était aussi le plus ancien cotisant de notre association.

Après les différents rapports lus par : le secrétaire M. Joseph HAMAN, le trésorier M. Léon FLAUSS et les vérificateurs de comptes, qui furent approuvés à l'unanimité, ce fut le moment des élections où il n'y a pas eu de changement ; le comité actuel restant en place pour 2025.

Un moment de recueillement fut observé pour nos membres défunts :

Mme Irène BENKOVIC décédée le 17 juillet 2024, à l'âge de 83 ans, fidèle participante de nos manifestations et tout récemment M. Michel KUPPER, décédé le 29 mars dernier à l'âge de 85 ans.



ÉVÈNEMENTS 2025

Le samedi 9 août, une sortie en bus pour le Corso Fleuri de Sélestat

Après avoir pris le déjeuner au « Pied de Bœuf » à Sélestat et avant le défilé, les participants ont pu largement découvrir la ville :

La Maison du Pain d'Alsace et son musée, un parcours nous emmène à l'histoire du premier épi de blé aux premières farines, du travail de l'artisan boulanger d'hier et d'aujourd'hui, des légendes du bretzel au kougelhoppf et découverte du pain sous toutes ses formes.

L'église gothique Saint-Georges classée monument historique, à l'intérieur des œuvres d'art sacré et des fresques anciennes captivent les fans d'histoire et d'architecture.

L'église Sainte-Foy datant du 12^{ème} siècle est un trésor niché au centre-ville avec son allure romane.

L'Hôtel d'Ebersmunster est un chef-d'œuvre historique du 17^{ème} siècle, cette élégante demeure de l'architecture alsacienne avec sa façade ornée.

La Tour de l'Horloge et celle des Sorcières sont aussi des curiosités remarquées du centre-ville.

Dès 18 heures, un défilé de voitures anciennes puis le Corso de 20 chars fleuris de milliers de dahlias multicolores en provenance des champs de ZUNDERT, une ville des Pays Bas qui produit chaque année près de 20 millions de fleurs de dahlias avec plus de 50 variétés. En 1853, cette dernière fut la ville natale de Vincent Van Gogh, célèbre peintre, mondialement connu.

Ce 96^{ème} Corso Fleuri a mis à l'honneur un partenariat solide et fructueux depuis 25 ans entre la ville de SELESTAT et l'Europa-Park à RUST. Malgré une chaleur accablante de 37 degrés à l'ombre que nous avons bien supportée, ce fut une belle journée ensoleillée passée ensemble.

Participation de nos membres avec drapeau aux manifestations

Le mercredi 26 mars dernier marquait le centenaire de la catastrophe du puits Reumaux qui a fait 58 morts et 22 blessés, suite à une défaillance de la machinerie, qui a fait chuter la double cage 170 mètres plus bas.

Une cérémonie a été organisée en l'église de la cité Hochwald, puis en cortège composé de porte-drapeaux, d'associations de mineurs français et allemands, mais aussi de nombreux élus et des familles de mineurs tombés au fond, se dirige vers la stèle du Wiselstein où figurent les noms des victimes de cette catastrophe minière, avant de se rendre à l'école Elie Reumaux, ancien siège des mineurs.

Des discours d'élus rappelant la dure profession de mineurs, mais l'exploitation du charbon a apporté la prospérité au pays et à notre territoire, parce que sans le charbon, nous ne serions restés que de petits villages...

Il y avait des centaines de kilomètres de galerie et le siège de Merlebach était un temps, la plus grande exploitation d'Europe.

Le 14 Juillet ainsi que le 11 Novembre, avec la Municipalité, dépôts de gerbes au Monuments aux Morts du cimetière de Betting.



**Gardez bien la santé
et la forme !**

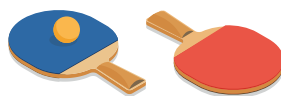
**Bonne et heureuse
année 2026**

Glück Auf !

Le président :
Gaston SCHNEIDER

LES ASSOCIATIONS

Le Raquette Club



Chers amis bettingeois,

L'année passée nos champions français ont remporté plusieurs médailles aux jeux olympiques, cette année l'équipe de France est championne d'Europe et nous avons le plaisir d'accueillir l'ancien numéro 1 mondial Fan Zhendong à deux pas de chez nous au club de Sarrebruck.

Nous sommes entourés d'excellents joueurs, et notre club s'enorgueillit d'avoir les meilleurs bettingeois, hombourgeois et pongistes de la planète tous les vendredis à la salle de sport.



Le Raquette Club de Betting est actif dans notre commune depuis trente-deux ans (1993), et l'enthousiasme aux

entraînements du vendredi soir ne faiblit pas. Nous avons par ailleurs étendu nos entraînements au mardi soir de 18h00 à 20h00. Venez vous laisser tenter par quelques échanges endiablés, nous vous accueillons avec plaisir !



Comme à l'habitude nous avons organisé notre « couscous du Ping » annuel le 12/10/2025. Malheureusement victimes de notre succès nous avons dû retirer notre annonce sur panneau-pocket au bout d'une journée de publication. Nos plus de 120 convives sont sortis rassasiés à l'issue d'un repas préparé maison par les membres du comité et quelques amis bien utiles ; un grand merci à eux.

Notre assemblée générale a eu lieu le 17 septembre au gymnase.

Les nouveaux membres du comité sont :

Président

Thierry MAYER

Vice-présidente

Marie CHAMPLON

Secrétaire

Thomas WILLMES

Secrétaire adjoint

Francis CAYEN

Trésorier

Dominique COLETTI

Trésorier adjoint

Bruno BATTISTINI

Asseseurs

Fabio PAU

Laurent RICHARD

Daniel PAVLIC

Roland GORZELANSZYK

Roland SCHERER



SPIE CityNetworks, partenaire de la performance des territoires :

Réseaux d'énergies – Réseaux numériques – Enfouissement
Eclairage public – Vidéoprotection urbaine – Equipements urbains



Impasse de l'École, 57800 - COCHEREN

+33 3 87 04 76 02 – cocheren.sag@spie.com



INFORMATIONS

Municipales 2026

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

1. Disparition du panachage et règles strictes sur les bulletins

À partir des élections municipales de **mars 2026**, dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants :

Les électeurs **ne peuvent plus modifier les listes** :

- **Aucune rature** des noms sur le bulletin.
- **Aucun ajout de candidat** extérieur à la liste.
- **Aucune suppression de candidat** inscrit sur la liste.
- **Aucun panachage possible**.

Tout bulletin comportant des modifications est automatiquement déclaré nul.

L'électeur doit voter pour la liste **exactement telle qu'elle est présentée**, dans l'ordre exact des candidats.



Cette règle vise à renforcer la clarté, la parité et la cohésion des équipes municipales, mais limite la liberté individuelle de modification du bulletin.

2. Parité et constitution des listes

Les listes doivent respecter la **parité hommes/femmes**, en alternance stricte.

Pour faciliter la constitution des listes dans les très petites communes, une **liste peut être incomplète**, c'est-à-dire comporter jusqu'à **2 candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.



3. Objectifs de la réforme

Harmoniser le mode de scrutin dans toutes les communes, grandes ou petites.

Renforcer la représentation des femmes dans les conseils municipaux.

Simplifier le vote et garantir que les bulletins reflètent **exactement la liste proposée**, sans modifications.

Assurer la cohésion et la stabilité des équipes municipales.

4. Mise en œuvre

Les nouvelles règles s'appliqueront dès les **élections municipales de mars 2026**.

Le seuil des communes concernées sera basé sur la population officielle au **1^{er} janvier 2026** (INSEE).

5. Dates des prochaines élections municipales

1^{er} tour : **dimanche 15 mars 2026**

2^e tour (si nécessaire) : **dimanche 22 mars 2026**

Ces dates concernent toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants. Les nouvelles règles de scrutin de liste bloquée et de nullité des bulletins modifiés s'appliqueront dès le 1^{er} tour.

Déchets ménagers et assimilés

COLLECTE MULTIFLUX : Lundi

CONTENEURS À VERRE : Rue de l'École et rue de la Croix

Rappel : les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Possibilité de se connecter sur www.ccfm-eco.fr ; ce site permet de donner ou de vendre tout ce qui encombre.

Recourir à la collecte à domicile :

- préparer la liste des encombrants et la quantité de chaque type de déchets
- prendre rendez-vous au **0 800 970 439** du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- déposer la veille au soir les déchets à collecter sur la voie publique.

DÉCHETTERIES :

BETTING

Route de Betting

Tél : 03 87 04 06 90

HENRIVILLE

Parc d'activités

Tél : 03 87 83 34 33

HOMBOURG-HAUT

Rue de l'Étang

Tél : 03 87 29 07 99

Ouverture → Tous les jours sauf le dimanche et jours fériés, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

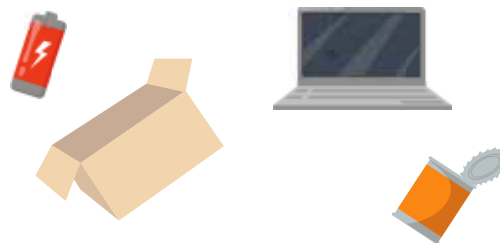
Fermeture → Mardi

Lundi

Jeudi

Déchets acceptés :

- vêtements, chaussures et accessoires,
- tout venant (canapés, matelas ...),
- papiers, cartons, verre, bois, gravats, déchets verts,
- métaux hors pièces automobiles,
- huiles usagées de moteur et de cuisson,
- pneus déjantés uniquement acceptés à la déchèterie de HOMBOURG-HAUT,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (cuisinière, congélateur, téléviseur, PC ...),
- déchets d'activités de soins à risques infectieux : seringues, piqûres, aiguilles, compresses et cotons,
- déchets diffus spécifiques : acides et bases, phytosanitaires, solvants, diluants, organochlorés, irritants, corrosifs, inflammables, toxiques et carburants, piles et batteries.



L'accès à la déchetterie pour les particuliers se fait sur présentation de la carte Sydem'Pass.

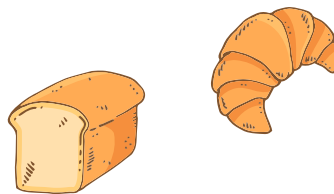
Les particuliers souhaitant accéder aux déchetteries et conduisant un véhicule utilitaire de plus de 2m³ ou sérigraphié, doivent obtenir une autorisation délivrée par la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Communauté de Communes de Freyming Merlebach
Service de Valorisation des Déchets Ménagers
2 rue de Savoie 57804 FREYMING MERLEBACH
Tél : 03 87 00 21 50

VIE SCOLAIRE

L'école primaire

JOURNÉE DU PETIT-DÉJEUNER



Vendredi 6 juin, à l'occasion de la journée du petit-déjeuner, le père de l'un de nos élèves, Mikaël Engler, patron de La Mie Dorée, a apporté le petit-déjeuner en classe. C'est autour de délicieuses viennoiseries, pains, fruits et jus que la journée a débuté.



JOURNÉE DU PATRIMOINE

Les élèves de CP/CE1 ont participé aux journées du patrimoine le 19 septembre en ayant l'opportunité de visiter le Musée de la Mine. C'est ainsi qu'ils ont découvert le chemin du mineur, de son arrivée sur le site jusqu'à sa descente dans la mine.

SEMAINE DU GOÛT

Dans le cadre de la journée du goût, les enfants de l'élémentaire ont participé à une animation avec Madame Tomasino. Petite balade aux abords de l'école pour découvrir la flore locale avant de retourner en classe pour cuisiner un bon pesto et déguster crêpes, confiture et jus de pommes.





NETTOYONS LA NATURE

Le 26 septembre, les écoliers se sont munis de chasubles et de gants pour nettoyer la nature, en partenariat avec le centre Leclerc. La protection de la nature et le tri sélectif n'ont plus de secrets pour nos citoyens en herbe.

L'école maternelle

UN MOMENT INTERGÉNÉRATIONNEL AUTOUR DES PLANTES



Tout au long de l'année, les élèves de la maternelle ont découvert le monde des plantes à travers plusieurs activités encadrées par Mme Tomasino.

Pour clôturer ce projet, les élèves ont eu le plaisir d'accueillir les aînés du village pour un moment de partage.

Au programme : petit spectacle en allemand suivi d'un goûter à base de plantes sauvages préparé par les enfants.



VIE SCOLAIRE

RENCONTRE SPORTIVE BETTING-BÉNING

Une matinée dynamique et conviviale. Merci aux parents qui nous ont accompagnés durant ce moment sportif.



NOTRE JARDIN FAIT PEAU NEUVE



Un grand merci aux parents d'élèves qui ont participé à la remise en état de notre jardin. Grâce à leur motivation, de nouveaux bancs ont vu le jour, le potager s'est agrandi, la peinture a été rafraîchie, une nouvelle cuisine a été installée pour les enfants. Sans oublier l'installation de toilettes sèches.



Une belle collaboration qui embellit notre école, et crée un espace encore plus agréable pour nos matinées « école du dehors ».





SORTIES SCOLAIRES

L'année scolaire s'est terminée par deux sorties scolaires : une visite des jardins fruitiers de Laquenexy (faune et flore de nos jardins), et dans le cadre de notre parcours « découverte du patrimoine » visite du château de Freistroff (visite du château, chasse au trésor, cérémonie d'adoubement..).

Deux moments riches en découvertes pour clôturer nos apprentissages.





VISITE DE SAINT NICOLAS

DÉCOUVERTE ET GOURMANDISE AU CŒUR DE LA NATURE

Dans le cadre du projet « école du dehors », les élèves de la maternelle ont participé à une journée d'apprentissage en pleine nature, encadrée par Mme Tomasino.

Au programme : découverte de la forêt, exploration sensorielle et ateliers culinaires autour des plantes et des légumes de saison. Tout au long de la journée les élèves ont appris à observer, toucher, reconnaître différentes essences végétales. Objectifs : éveiller leurs curiosités et leur faire prendre conscience de la richesse du milieu naturel qui les entoure.

Les petits apprentis cuisiniers ont ensuite réalisé plusieurs recettes à base de légumes et plantes comestibles, mêlant découvertes gustatives et plaisirs du partage.

La sortie s'est conclue par une dégustation collective, moment très attendue qui a permis à chacun de savourer les préparations réalisées dans la journée. La démarche de l'école du dehors vise à apprendre autrement au contact direct de l'environnement.



Écoles maternelle et élémentaire

QUAND SPORT RIME AVEC SOLIDARITÉ



Les élèves et les parents se sont lancés dans la course avec enthousiasme, alliant sport et générosité pour soutenir les enfants touchés par les leucodystrophies.

Grâce à la participation de tous, de nombreux dons ont été récoltés. Une belle réussite !



L'école Jean de La fontaine de Betting a vibré au rythme de la course Ela « Mets tes baskets et bats la maladie ».



DÉFILÉ DE LA ST MARTIN

Pour la deuxième année, les élèves de l'école Jean de La Fontaine ont défilé dans les rues de la Betting pour fêter la Saint Martin.

S'inspirant des traditions allemandes découvertes en classe, la marche s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et lumineuse. Après le défilé, familles et enfants ont partagé un moment chaleureux autour de bretzels, vin chaud et jus de pommes.



**OUVERT DU LUNDI
AU SAMEDI**

DE 8H00 À 19H30

TÉL : 03 87 29 77 90



Location
E.Leclerc
LOCATION OUTILS ET VOITURES,
SAV, RELAIS COLIS



parapharmacie
DE 8H30 À 19H00



JARDI
E.Leclerc



achat-vente occasion
E.Leclerc
DE 8H30 À 19H30



espace culturel multimédia
E.Leclerc



E.Leclerc
STATION SERVICE

E.LECLERC FREYMING-MERLEBACH - 4, RUE DES GENÊTS ZAC DE BETTING



E.Leclerc
FAREBERSVILLER

FAREBERSVILLER
6 Rue du Neufeld



E.Leclerc
MORSBACH

MORSBACH
117 rue nationale



E.Leclerc
HOMBOURG - HAUT

HOMBOURG-HAUT
6 Rue de Metz



DE 8H00 À 19H30

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI - 8H30 À 19H30